

Annexe

A l'occasion de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit, la Suisse avait adopté neuf engagements, dont cinq à titre individuel et quatre de manière collective. Les mesures prises par la Suisse pour les mettre en œuvre figurent ci-dessous.

Pledge 1

Durant les cinq prochaines années, la Suisse s'engage à maintenir son soutien en matière de justice transitionnelle (notamment en ce qui concerne la formation, le conseil et la facilitation de l'accès aux meilleures pratiques et aux leçons tirées). L'aide fournie par la Suisse a pour but de renforcer les initiatives nationales dans le domaine de la justice transitionnelle afin de réaliser pleinement les droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition.

Étapes de réalisation proposées :

La Suisse organise depuis 2010 un cours avancé de traitement du passé destiné aux hauts fonctionnaires et aux professionnels responsables de ce type de processus. La Suisse continuera à proposer ce cours de 2013 à 2015, peut-être également au niveau régional.

Mesures

La Suisse offre depuis 2010 un cours annuel sur le traitement du passé et elle continuera à l'offrir dans les prochaines années. Ce cours voit à chaque édition la participation d'une vingtaine de personnalités influentes issues des gouvernements et de la société civile.

En parallèle, la Suisse organise des cours et ateliers régionaux adaptés aux besoins spécifiques des contextes dans lesquels elle est active. Ces dernières années, la Suisse a soutenu des initiatives régionales et nationales par l'organisation de cours et d'ateliers, entre autres en Afrique francophone (à Yaoundé), au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Egypte, en Libye et au Mali. Un atelier régional sur la documentation a également été organisé en Asie (à Manille).

Dans un contexte de demandes croissantes, la Suisse va continuer à offrir ces formations et opportunités de réflexion stratégique. Prochainement, un cours francophone sur le traitement du passé ainsi qu'un cours pour le personnel du *Foreign and Commonwealth Office* travaillant dans les Balkans sera organisé.

Par ailleurs, la Suisse a soutenu en Libye, en Tunisie, aux Philippines et au Tchad des échanges avec des groupes d'experts travaillant avec des personnes locales chargées de développer des stratégies de justice transitionnelle et/ou de traitement du passé.

Perspectives

Il est prévu d'intensifier ce type d'échanges, entre autre dans le cadre de l'initiative *Global Action Against Mass Atrocity Crimes (GAAMAC)* lancée sous l'égide de la Suisse au printemps 2014.

Par la suite, la Suisse souhaite inclure davantage d'expert(e)s orienté(e)s vers la pratique pour se rapprocher des réalités du terrain. Le renforcement des échanges entre les pays du Sud est également un axe que la Suisse souhaite davantage développer à l'avenir.

Pledge 2

D'ici à 2015, la Suisse s'engage avec d'autres Etats à mener une réflexion continue, par l'intermédiaire de séminaires de travail (ou par d'autres moyens), avec les Etats concernés par la problématique du traitement du passé et de la justice transitionnelle, dans le but de développer une compréhension et une approche communes de l'état de droit et de la justice transitionnelle, à travers le renforcement de la justice, de la sécurité et du développement dans les contextes fragiles ou de post-conflit.

Etapas de réalisation :

La Suisse organisera une réunion à ce sujet durant le premier semestre 2013, en collaboration avec un autre Etat intéressé.

Mesures

L'organisation de la réunion de 2013 concernant les discussions sur « *Justice security and development* » mentionnée dans le pledge a été abandonnée au profit du suivi des débats sur l'agenda post-2015. Toutefois, la Suisse continue de jouer un rôle de premier plan pour faire progresser la réflexion sur des aspects spécifiques de la justice transitionnelle. En 2014 par exemple, elle a commandé une étude sur les garanties de non-répétition, la catégorie la moins développée des mesures destinées à combattre l'impunité. Elle a aussi organisé une rencontre d'experts, dans le but de contribuer à élaborer une conception plus systématique des garanties de non-répétition.

Dans le même temps, la Suisse s'est employée à mettre en place une alliance multirégionale d'Etats actifs dans la justice transitionnelle et la prévention des atrocités, susceptible de garantir sur le long terme un engagement cohérent en faveur de la justice transitionnelle, aussi bien pour le traitement du passé que pour la prévention des atrocités.

Dans sa position concernant l'agenda post-2015, la Suisse exprime la conviction que dans les contextes post conflits et post régimes dictatoriaux, une approche holistique de la justice transitionnelle (traitement de l'héritage des violations massives des droits humains et du DIH) constitue une condition *sine qua non* au développement et renforcement durable de l'état de droit. La Suisse a systématiquement défendu ce point de vue lors des débats au sein du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs de développement durable. Notre pays est un fervent partisan de l'objectif 16 proposé par le GTO dans son rapport (*Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes*) et elle s'engage pour que cet objectif soit repris dans le futur programme de développement durable. Par ailleurs, la Suisse estime que les aspects relevant de l'état de droit devraient être intégrés de manière transversale dans les autres objectifs lorsque cela s'avère approprié.

Défis

Les discussions sur l'intégration de l'état de droit dans le programme de développement durable pour l'après 2015 ont montré à quel point cette question demeure controversée. Elles ont mis en lumière l'importance du travail qu'il reste à accomplir pour parvenir à une compréhension et à une acceptation universelle de ce que recouvre cette intégration ainsi que des bénéfices escomptés.

Pledge 3

Le gouvernement suisse s'engage à ratifier dès que possible, après les avoir soumis au Parlement, les amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatifs au crime d'agression et aux crimes de guerre.

Étapes de réalisation :

→ Un message portant approbation de la ratification, ainsi que les documents qui l'accompagnent, seront préparés et discutés par un groupe de travail de l'administration fédérale.

→ Ce message sera soumis aux cantons, aux partis politiques et à la société civile, qui auront jusqu'en 2014 pour prendre position.

→ Le message sera ensuite présenté au Parlement pour approbation en 2014.

Mesures

Le 19 février 2014, le gouvernement suisse a soumis le projet de ratification au Parlement. Ce dernier a entamé ses délibérations le 17 novembre 2014 et devrait rendre sa décision finale en 2015. Sous réserve de l'approbation parlementaire et d'un éventuel référendum, le gouvernement procédera à la ratification des amendements de Kampala.

Pledge 4

D'ici 2015, la Suisse s'engage à soutenir le Mécanisme d'intervention rapide pour l'administration de la justice (JRR). Elle fournira à cette structure intergouvernementale basée à Genève du personnel, des fonds et des experts pouvant être rapidement déployés à la demande de la communauté internationale, afin d'enquêter sur des situations dans lesquelles de graves violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire ou du droit pénal international ont été perpétrées.

Étapes de réalisation :

→ En 2012, la Suisse a financé l'ameublement des nouveaux bureaux du secrétariat du JRR à Genève.

→ Depuis juin 2012, la Suisse subventionne le loyer des locaux du secrétariat du JRR à Genève, ce qu'elle continuera à faire.

→ Depuis juin 2012, la Confédération a détaché un chargé de programme et un stagiaire auprès du secrétariat du JRR et s'engage à les y maintenir jusqu'en 2015.

→ Sept experts mis à disposition par le gouvernement suisse travaillent actuellement pour le JRR. Sur demande, la Suisse détachera du personnel supplémentaire pour leur prêter main-forte dans le cadre de nouvelles missions d'investigation ou d'établissement des faits.

→ La Suisse entend former davantage d'experts dans les années à venir afin d'élargir le champ de compétences du personnel du JRR.

→ La Suisse proposera des bourses pour la formation d'experts non-Suisses souhaitant intégrer le JRR.

Mesures

Tous les points mentionnés dans le pledge ont été réalisés jusqu'à présent :

- La Suisse finance le loyer du bureau du JRR à Genève. En 2014, l'entité JRR a pu déménager ses bureaux dans l'annexe de la Maison de la Paix ce qui permet une meilleure interconnexion avec des acteurs dans des domaines similaires.

- La Suisse met actuellement à disposition la Directrice des opérations ainsi qu'un stagiaire.
- Le roster de JRR comprend actuellement 15 experts suisses.
- La Suisse finance actuellement une évaluation de JRR. Sur la base des recommandations de cette évaluation, elle définira son appui futur à l'entité JRR qui devrait dépasser les contributions effectuées entre 2012-2015 pour les mêmes domaines.

Pledge 5

La Suisse, en collaboration avec le CICR, s'engage à organiser, pour la fin 2013, une conférence intitulée « Montreux+5 » et consacrée aux milices et sociétés de sécurité privées. Cette rencontre aura pour but de dresser un état des lieux de la situation et de trouver des solutions pour faire respecter les obligations légales internationales en vigueur.

Mesures

En décembre 2013, cinq ans après l'adoption du Document de Montreux la Suisse, le CICR et le DCAF ont organisé la Conférence Montreux+5. Cette Conférence, qui a été ouverte conjointement par le Président de la Confédération, Monsieur Didier Burkhalter, et la Vice-Présidente du CICR, Madame Christine Beerli, a été l'occasion pour les participants de partager leurs expériences dans le domaine de la réglementation des entreprises militaires et de sécurité privées et d'identifier les défis relatifs à la mise en œuvre nationale.

57 Etats de tous les groupes régionaux ont pris part à cette conférence. 7 organisations internationales, dont l'ONU ainsi que les 3 qui soutiennent le Document de Montreux (OSCE, OTAN Union européenne), y ont également pris part ; ainsi que respectivement 16 et 7 représentants de la société civile et de l'industrie.

Engagements communs

Pledge 6

La Suisse, soutenue par l'Argentine, l'Autriche, le Chili, le Costa Rica, la Grèce, la Norvège, la Slovaquie et l'Uruguay, s'engage à contribuer aux efforts déployés sur le plan national, régional et international en vue de promouvoir la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition. Elle entend en particulier apporter son soutien au travail du Rapporteur spécial institué par le Conseil des droits de l'homme pour traiter ces questions.

Mesures

La Suisse a joué un rôle majeur dans la création du mandat du Rapporteur spécial (RS) sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition. Depuis, elle n'a cessé d'apporter à ce mandat un soutien tant politique que financier. En septembre 2014, à l'occasion de la XXVII^e session du Conseil des droits de l'homme, la Suisse et l'Argentine ont présenté une résolution visant à renouveler le mandat du Rapporteur spécial. Cette résolution a été coparrainée par 83 Etats et le Conseil l'a adoptée par consensus.

Perspectives

La Suisse entend poursuivre son soutien au mandat de Rapporteur spécial. Elle s'associe, avec le groupe d'Etats amis du RS pour promouvoir des réflexions de fonds sur des aspects nécessitant un développement particulier concernant la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition d'une part, la prévention des atrocités d'autre part, de même que les liens qui les unissent au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pledge 7

Dans le cadre des efforts visant à renforcer les mécanismes régionaux de prévention des atrocités et à développer le cahier des charges des points focaux pour la prévention des atrocités, la Suisse, l'Argentine et la Tanzanie s'engagent à ce que le renforcement de l'état de droit soit systématiquement au cœur de leurs activités de prévention.

Etapes de réalisation :

→ Depuis 2008, la Suisse a contribué à la réalisation de forums régionaux sur la prévention du génocide, notamment en collaboration avec l'Argentine (Buenos Aires 2008), avec l'Argentine et la Tanzanie (Arusha 2009) et avec ces deux Etats, en Suisse (Berne, 2010).

→ Le prochain forum sur la prévention du génocide se tiendra en Asie durant le premier semestre 2013.

→ Le programme de ces rencontres porte sur l'état de droit et sur l'obligation de rendre des comptes en tant qu'aspects essentiels de la garantie de non-répétition et, de manière générale, de la prévention.

→ En outre, la Suisse encourage la nomination de points focaux sur la prévention des atrocités, dont le mandat prévoit le renforcement de l'état de droit.

Mesures

Au cours de la période considérée, la Suisse, l'Argentine, la Tanzanie et le Cambodge ont organisé le **quatrième forum régional sur la prévention du génocide**, qui s'est déroulé au Cambodge en 2013. Ce forum a permis à plus de 20 Etats d'Asie de dialoguer entre eux pour la première fois sur des questions relatives à la prévention du génocide, y compris l'état de droit et l'obligation de rendre des comptes, deux aspects essentiels des garanties de non-répétition et donc de la prévention.

En mars 2014, l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, le Danemark, la Suisse et la Tanzanie ont lancé, en présence de 52 Etats, le **GAAMAC** (« *Global Action Against Mass Atrocity Crimes* »). Cette initiative interétatique, soutenue par de nombreuses ONG, vise à prévenir les atrocités de masse (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide et épuration ethnique) et se concentre sur le renforcement des dispositifs nationaux et régionaux de prévention des atrocités. L'objectif du GAAMAC est de soutenir les Etats qui s'efforcent de prévenir les atrocités de masse et de les aider à développer des stratégies nationales de prévention, dans lesquelles l'état de droit, et la bonne gouvernance jouent un rôle fondamental. Dans ce contexte, la GAAMAC sert de plateforme d'échange et de partage des savoirs et des bonnes pratiques entre gouvernements, le renforcement de l'état de droit étant un pilier central de la prévention dans ce contexte.

Défis

Comme ne cessent de le souligner les Conseillers spéciaux du Secrétaire général pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger, l'un des défis majeurs qui se pose en matière de prévention des atrocités de masse consiste à dépasser le stade des discussions théoriques interétatiques menées à l'échelle multilatérale pour assurer la mise en œuvre pratique sur le terrain. La Suisse entend contribuer à ce processus en lançant des initiatives telles que le GAAMAC et en favorisant la réflexion sur les liens entre la lutte contre l'impunité et la prévention des atrocités.

Perspectives

La Suisse et ses partenaires s'engagent, au cours des années à venir, à rendre le GAAMAC opérationnel et efficace, après son lancement réussi début 2014.

Pledge 8

La Suisse, soutenue par le Royaume des Pays-Bas, préparera, avec le Secrétariat des Nations Unies, une publication dont le but est d'aider les Etats souhaitant reconnaître comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de justice (CIJ). Cet ouvrage, qui paraîtra d'ici la fin de l'année 2014, proposera :

- des exemples de déclarations reconnaissant le caractère obligatoire de la juridiction de la CIJ (y compris les éventuelles réserves) ;*
- des exemples de dispositions de traités pour la soumission à la CIJ de différents domaines de litiges*
- et des exemples d'accords spéciaux pour la soumission à la CIJ de différends particuliers.*

Mesures

En 2012, la Suisse et les Pays-Bas se sont engagés à élaborer, avec l'aide du Secrétariat de l'ONU, un guide pratique dans les six langues officielles de l'ONU (le document est désormais disponible sous la cote A/68/963), pour souligner les avantages de la Cour internationale de Justice (CIJ) et expliquer les différents moyens permettant de reconnaître sa compétence. Par la suite, la Grande-Bretagne, l'Uruguay, la Lituanie, le Japon et le Botswana se sont joints à ce projet.

Les Etats ont trois possibilités pour reconnaître la compétence de la Cour : (1) accepter unilatéralement sa compétence, (2) accepter sa compétence par traité ou (3) porter un différend concret devant elle par compromis. Ces trois options sont expliquées en détail dans le guide. Elles sont concrétisées par des modèles de déclarations, d'articles et de clauses de compromis, qui pourront être repris et adaptés par les Etats, à leur guise. Un tel instrument permettra ainsi de lever certains obstacles techniques à la reconnaissance de la juridiction de la CIJ.

La brochure est actuellement disponible en français, anglais et espagnol sur le site internet du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse. Les versions chinoise, arabe et russe de la brochure seront également mises en ligne durant le premier semestre 2015.

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/services-publications/publications.html/content/publikationen/fr/eda/voelkerrecht/handbook-jurisdiction-international-court>

Défis

La mise en œuvre de cet engagement conjoint a nécessité un grand travail de coordination entre les partenaires.

Sur la base des nombreuses réactions positives d'autres Etats, il peut être relevé que le guide rencontre beaucoup d'intérêt. Il y a donc lieu de conclure que le guide a répondu à un besoin concret.

Perspectives

L'engagement de rédiger ce guide pratique est un projet unique, qui prend fin avec la publication de ladite brochure. L'engagement pris a ainsi été concrétisé et il ne nécessite pas de processus de suivi spécifique. Si la question de la reconnaissance de la compétence de la Cour internationale de Justice devait à l'avenir faire l'objet d'une conférence, la Suisse y participerait volontiers compte tenu de son intérêt particulier pour cette question.

Pledge 9

La Suisse, de même que d'autres Etats like-minded sur les sanctions ciblées, s'engage ici à soumettre au Conseil de sécurité, d'ici la fin 2014, des propositions en vue de renforcer le système de sanctions des Nations Unies par l'amélioration de la clarté et de l'équité de ses procédures, notamment en élargissant la portée de la procédure relative aux demandes de radiation de la liste des sanctions et le mandat du Bureau du Médiateur.

Mesures

En octobre 2012, la Suisse et le groupe des Etats *like-minded* sur les sanctions ciblées ont présenté au Conseil de sécurité de l'ONU un document (S/2012/805) intitulé «Adopter des procédures plus équitables et transparentes pour améliorer l'efficacité des régimes de sanctions des Nations Unies». Le groupe a présenté un nouveau document (S/2014/286) en avril 2014, formulant des propositions pour améliorer les procédures du Bureau du Médiateur.

Défis

Adoptée en décembre 2012, la résolution 2083, qui renouvelait le système de sanctions à l'égard d'Al-Qaida, a repris bon nombre des propositions présentées. Ainsi, s'il était encore possible en 2012 d'opérer des améliorations substantielles, la résolution 2161 (2014) n'a pourtant débouché que sur des améliorations marginales. Par exemple, la proposition soumise par le groupe des Etats *like-minded*, qui envisageait de donner un pouvoir de décision au Bureau du Médiateur, n'a pas été reprise par le Conseil de sécurité, pas plus que la proposition visant à étendre le système du Bureau du Médiateur à d'autres régimes de sanctions.

Perspectives

La Suisse entend poursuivre son engagement en vue de renforcer l'état de droit dans le système de sanctions des Nations Unies. La marche à suivre sera discutée au sein du groupe des Etats *like-minded*.